



Harcèlement, merci de m'aider

Par **sipox**, le **26/10/2008** à **08:28**

Bonjour, employé (en tant qu'opérateur de saisie) depuis 1 an dans une société d'étude de marché de moins de 10 salariés à mi-temps en CDI, je suis passé à temps plein en CDI depuis le 1er septembre. Lors de la négociation du nouveau contrat mon patron a revu mon salaire à la baisse (-25%) sous prétexte qu'il m'avait trop payé durant un an, qu'il s'était trompé. J'ai négocié une baisse de 18% et malgré quelques frictions, il semblait que le problème soit réglé. Alors que nos rapports étaient jusqu'alors bons, il se sont dégradés depuis par le fait qu'il me donne des consignes orales contradictoires à celles écrites (par téléphone, il dirige à distance d'une ville de province, et la société est à Paris), multipliant les reproches à l'égard de mon travail, allant jusqu'à me dire que mon travail n'est pas bon et que les clients sont de plus en plus mécontents, et ce depuis début septembre. Il effectue ce travail de sape jusqu'à m'envoyer des mails en dehors de mon temps de travail. Il ne m'avait jamais formulé ce type d'accusations auparavant, ainsi que le cadre qui est responsable du site de Paris.

Dans le cadre d'un harcèlement les emails échangés dans le cadre du travail sont-ils considérés comme preuve?

Suis-je dans mon droit si je lui demande des consignes écrites pour éviter qu'il ne m'en donne des contradictoires par téléphone?

Puis-je aussi lui demander de me prouver quelles erreurs j'ai commises, et ce de façon précise?

Ai-je le droit d'aller à l'inspection du travail pendant mes heures de travail?

Comment dois-je faire pour avoir les conseils d'un avocat gratuitement?

Merci de votre aide. Sipox.